



**MISE A DISPOSITION D'UN AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL AU 3 MARS 2020 DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF LE 31 JUILLET 2020**

BNP Paribas informe le public qu'un amendement au document d'enregistrement universel au 3 mars 2020 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 31 juillet 2020 et qu'il y est répertorié sous le n° D. 20-0097-A04

Ce document en version française et anglaise peut être consulté sur le site internet de BNP Paribas (<https://invest.bnpparibas.com/documents-de-reference>) et sur le site internet de l'AMF.